



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Centrale de conduite sanitaire Covid
Sanitätsdienstliche Führung Covid

Centrale de conduite sanitaire Covid
Sanitätsdienstliche Führung Covid

www.fr.ch/dsas

T 026 305 29 80

Aux médecins répondants des EMS
Aux pharmaciens référants des EMS
Aux directeurs/trices des EMS
Aux infirmiers/ères chefs/fes des EMS

Réf: CCS/CK
Courriel: covid@fr.ch

Fribourg, le 17 mars 2020

Directives pour les EMS face au Coronavirus Covid-19 – En date du 17 mars 2020 – 12h

Les directives de l'OFSP sont les références actualisées à suivre sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>.

En cas de mesures supplémentaires du canton, vous serez informés. A ce jour, nous vous prions de respecter les mesures ci-dessous :

1. Objectifs des recommandations de l'OFSP applicables à partir du 09.03.2020	<ul style="list-style-type: none">• Ralentir la propagation de l'épidémie• Protéger les personnes à risque accru de complications (personnes particulièrement vulnérables)• Permettre aux services de santé de pouvoir gérer les cas sévères
2. Principe	Distanciation sociale permettant de protéger les plus vulnérables <ul style="list-style-type: none">• Les services de santé priorisent la prise en charge des cas sévères et des personnes à risque de complications• Le personnel de santé est protégé• Les malades qui ne nécessitent pas de prise en charge médicale ne sont pas toujours testés et restent à domicile volontairement.

<p>3. Principaux modes de transmission connus à ce jour du Covid-19</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts étroits et prolongés : distance < 2 m d'une personne malade pendant au moins 15 mn • Gouttelettes : lors de toux ou d'éternuement d'une personne malade, les virus peuvent atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux • Mains : les gouttelettes infectieuses peuvent se trouver sur les mains après toux ou éternuement puis atteindre ensuite la bouche, le nez ou les yeux lorsqu'on se touche le visage. La contamination des mains peut aussi avoir lieu par contact avec des surfaces contaminées.
<p>4. Personnes particulièrement vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes > 65 ans • Personnes de tout âge souffrant notamment d'une des maladies suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maladie chronique des voies respiratoires ○ Hypertension artérielle ○ Diabète ○ Immunosuppression ○ Maladie cardiovasculaire ○ Cancer
<p>5. Critères de suspicion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Symptômes aigus d'infections des voies respiratoires (par ex. toux ou détresse respiratoire) ET • Fièvre supérieure ou égale à 38°C
<p>6. Critères pour effectuer une analyse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résidents d'EMS présentant des symptômes aigus d'infections des voies respiratoires (toux, difficultés respiratoires) ET fièvre supérieure ou égale à 38°C • Personnel des EMS travaillant en contact direct avec les résidents présentant : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Des symptômes aigus d'infections des voies respiratoires (par ex. toux ou détresse respiratoire) ➔ ET/OU fièvre supérieure ou égale à 38°C ➔ Depuis 72h au moins <p style="background-color: yellow;">En fonction du stade de l'épidémie, ces critères peuvent être amenés à changer pour le personnel de santé.</p>
<p>7. Prise en charge du résident suspect au Covid-19 selon les critères (point 6) Objectif : traiter le maximum de résidents dans l'EMS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation clinique du résident, sur place, dans l'EMS, par le médecin répondant de l'EMS • Test SARS-CoV-2 par frottis nasal prélevé dans l'EMS (équipement de protection : masque chirurgical, gants, lunettes de protection) par le médecin répondant de l'EMS ou par un médecin de MedHome.

	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de l'infection en EMS. L'hospitalisation à l'HFR pour certains cas sélectionnés selon l'évaluation clinique médicale est discutée préalablement avec l'HFR. En cas de transfert à l'HFR, le frottis est réalisé sur le site de l'HFR. • Isolement du résident en chambre et isolement de l'unité jusqu'au résultat du frottis. • Si résident positif au SARS-CoV-2 : isolement du résident en chambre pendant 10 jours au minimum dont 48h sans symptômes et isolement de toute l'unité du résident jusqu'à 48h après guérison du dernier résident suspect/positif au SARS-CoV-2, c'est-à-dire port du masque par tous les soignants et isolement de chaque résident de l'unité dans sa chambre (ou sur l'unité en cas de difficulté lors de situation de démence) • Suivi et lever de l'isolement par le médecin répondant (pas de nécessité de refaire un frottis SARS-CoV-2)
<p>8. Déclaration du cas suspect ou confirmé au Covid-19</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par le médecin qui a dépisté le résident via le formulaire de l'OFSP : https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html
<p>9. Personnel ayant eu un contact < 2 m sans protection avec un cas confirmé (privé ou professionnel)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant 14 jours <ul style="list-style-type: none"> → Surveillance sa température 2x/j et l'apparition de signes d'infections des voies respiratoires ET pour autant qu'il est asymptomatique : <ul style="list-style-type: none"> → Continue à travailler → Porte un masque chirurgical en permanence → Applique une hygiène des mains irréprochable • En cas de symptômes, cf ci-dessous
<p>10. Personnel présentant des symptômes respiratoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Peut continuer à travailler avec un masque chirurgical et une hygiène des mains irréprochable, tant que son état de santé le permet.
<p>11. Personnel présentant des symptômes respiratoires et/ou de la fièvre depuis 72h au moins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le frottis SARS-CoV-2 devrait être effectué préférentiellement dans l'EMS ou par MedHome ou en cabinet médical. En l'absence d'alternative, il pourra être réalisé à l'HFR, après annonce téléphonique (Hotline 084 026 1700) pour informer qu'il est un professionnel de santé travaillant en institution. • Jusqu'à réception des résultats du frottis : isolement à domicile <ul style="list-style-type: none"> → Consignes : Auto-isolement si vous avez de la fièvre et de la toux – 14.03.2020 : https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/k-und-i/aktuelle-ausbrueche-pandemien/2019-nCoV/merkblatt-selbstisolation-fieber-husten.pdf.download.pdf/consignes_auto-isolement_fievre-et-toux.pdf

	<ul style="list-style-type: none"> • Si le test est positif : isolement à domicile pendant minimum 10 jours depuis le début des symptômes, dont au moins 2 jours sans symptômes <p>En fonction du stade de l'épidémie, ces critères peuvent être amenés à changer pour le personnel de santé.</p>
12. Hygiène des mains	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure prioritaire à respecter strictement par tous : soignants, personnel, résidents, patients, visites • Le lavage des mains à l'eau et au savon est une excellente mesure barrière en alternative de la solution hydro-alcoolique • La solution hydro-alcoolique est réservée au personnel soignant • Pas de distribution de solution hydro-alcoolique à l'externe ni aux visites • Application de l'hygiène des mains chaque fois que le masque est touché
13. Port du masque chirurgical	<p>Nécessaire en permanence pour tout le personnel. Durée maximale de port du masque : pendant 8h.</p> <p>→ Recommandations concernant le port de matériel de protection – 14.03.2020 : https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/k-und-i/aktuelle-ausbrueche-pandemien/2019-nCoV/empfehlungen-hygienemasken.pdf.download.pdf/Recommandations concernant le port de masques de protection.pdf</p> <p>Les masques FFP2 sont réservés uniquement à certaines prises en charge en milieu hospitalier.</p>
14. Stocks	Il est important de rationaliser les stocks et de contrôler l'usage approprié du matériel de protection.
15. Isolement des résidents suspects ou porteurs du Covid-19	Isolement en chambre type gouttelettes + contact (fiche spécifique ci-joint)
16. Isolement d'une unité	Mesures à mettre en place selon chaque institution, sa configuration architecturale, le matériel de support à disposition pour l'affichage, les équipements de protection, le linge, les poubelles.
17. Accueil d'un nouveau résident depuis le domicile ou toute institution	<p>Mise en isolement du résident uniquement s'il présente des critères de suspicion (selon point 6).</p> <p>S'il a été en contact rapproché avec un cas positif Covid-19 (personne vivant sous le même toit), mise en quarantaine en chambre pendant 5 jours depuis le diagnostic du cas confirmé et surveillance de son état de santé (température 2x/j et signes de maladie respiratoire).</p>
18. Décès d'un résident	Soins en respectant les Mesures additionnelles (Gouttelettes + Contact) aux Précautions Standard.

Liens :

- Matériel d'informations : <https://ofsp-coronavirus.ch/telechargements/>
- Informations et recommandations pour les maisons de retraite et les établissements médico-sociaux – 14.03.2020 : https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/k-und-i/aktuelle-ausbrueche-pandemien/2019-nCoV/covid-19-empfehlungen-pflegeheime.pdf.download.pdf/Informations_et_recommandations_pour_les_etablissements_medico-sociaux.pdf
- COVID-19 : Recommandations pour la prise en charge des personnes malades et des contacts – DSAS – Etat au 17.3.20 : <https://www.fr.ch/smc/sante/institutions-et-professionnels-de-sante/instructions-et-informations-aux-medecins-professionnel-le-s-de-la-sante-et-institutionsecoles>
- Recommandations de santé publique pour les professionnels de la santé ayant eu des contacts non protégés avec des cas COVID-19 en Suisse (Version 2.0, Swissnoso 6.3.2020) https://www.swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/5_Forschung_und_Entwicklung/6_Aktuelle_Ereignisse/200306_management_of_HCW_with_COVID-19_contact_FR_fin.pdf
- Affiche « Nouveau coronavirus : Voici comment nous protéger » - 05.03.2020 : https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/cc/Kampagnen/covid-19/covid-19-plakat-rot.pdf.download.pdf/affiche_nouveau_coronavirus_voici_comment_nous_proteger.pdf
- Infoline Coronavirus de l'OFSP pour les professionnels de santé : +41 58 462 21 00 – Tous les jours de 8h jusqu'à 18Uhr

Copies

—
CCS
Gr Institutions à risques
AFIPA
HFR
hotlinecovid@fr.ch
covid@fr.ch